



Cetanou.com est signataire de la Charte d'approche et d'observation responsables des mammifères marins et tortues marines à La Réunion

Vous aussi engagez vous en signez la Charte en ligne

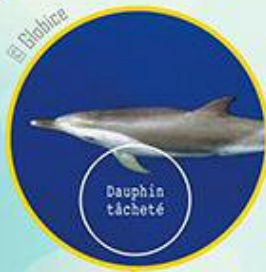
CHARTRE D'APPROCHE ET D'OBSERVATION RESPONSABLES

des mammifères marins et des tortues marines à La Réunion

Baleines, dauphins et tortues marines fréquentent les eaux de notre île

BALEINES, DAUPHINS ET TORTUES SONT DES ESPÈCES PROTÉGÉES PAR LA LOI

© Glabice



Dauphin tacheté

© Réunion Plongée



Grand dauphin indopacifique

© Glabice



Dauphin Fraser

TOUTE L'ANNÉE

JANV. FÉV. MARS AVR. MAI JUIN JUILL. AOÛT SEPT. OCT. NOV. DÉC.

JUIN JUILL. AOÛT SEPT. OCT.

HIVER AUSTRAL

© Duocetan



Dauphin long bec

© Glabice



Dauphin d'électre

© Ocean blue vibe



Grand Dauphin

© Ocean blue vibe



Baleines à bosse

© Stéphanie Ciccione



Tortue imbriquée

© Arthur Delorme



Tortue verte

La charte a pour objectif de favoriser une observation de qualité et de garantir au mieux la tranquillité des animaux.

Définition: par «navire», est entendu tout engin flottant (bateau à moteur, voilier, véhicules nautiques à moteur (VNM), kayak, surf, etc...).

Recommandations générales

Le capitaine ou le chef de bord est responsable du navire, de son équipage et des passagers, il veille donc au respect des recommandations suivantes

La charte UNE BONNE APPROCHE POUR UNE BONNE OBSERVATION

Pour autant que l'animal le permette, limiter la position d'observation à l'extérieur d'un cercle de 100 m pour les baleines et de 50 m pour les dauphins et tortues

 Au point mort aux abords de cette zone

 4 noeuds maximum

 Allure normale



Relever les lignes de pêches



Couper les sondeurs



Se maintenir à l'écart des navires en situation d'observation

Pour diminuer le risque de collision, garder une vigilance accrue et une vitesse raisonnable près des côtes

BALEINES, DAUPHINS ET TORTUES

APPROCHE

Recommandations spécifiques

Attendre son tour à l'extérieur d'un cercle de 300 m si le nombre de navires en observation est égale à 5.

- Vitesse maxi: 4 noeuds
- Approche par $\frac{3}{4}$ arrière puis déplacement parallèle à celui de l'animal
- Ne jamais poursuivre ni séparer les groupes d'animaux.
- Abandonner l'observation si les animaux changent d'allure ou de direction.

